Heures d'ouverture du bureau municipal

Lun51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
Mar51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
mercre51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
Jeu51-A, rue Principale Saint-Médard, G0L 3V0
Vendredi : Fermé

Nos coordonnées

Municipalité de Saint-Médard
51-A, rue Principale Est
Saint-Médard, Québec G0L 3V0
Tél. : 418 963-6276
Fax : 418 963-6468
Courriel : admin@st-medard.qc.ca

Le compte de taxes 2025 vous sera envoyé par la poste avant le 1er mars 2025

Vos organismes

Club des 50+ de Saint-Médard 581 801-4753
Club de motoneiges Les Rafales 418 963-6220
La Fabrique—Gérard Ouellet : 418 963-3061
Centre d'action bénévole des Basques 418 851-4068
CAPAB—Centre d'aide aux proches aidants 418 851-4040
Éveil—Ass. des personnes hadicapées 418 851-2861
Transport adapté et collectif 418 851-6861
Comptoir Alim Keven gibbs 418 868-6706

Heures d'ouverture de la bibliothèque

Le mercredi soir de 19 h à 20 h

Écocentre de la MRC des Basques

400 Rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles QC G0L 4K0 · 418 851-3206

URGENCE—9-1-1

Sureté du Québec ; 911 ou 310-4141 ou *4141

Prochaine date de tombée :
le 20 de chaque du mois,
sauf avis contraire.
Prochaine parution : dans la première semaine du mois, sauf avis contraire.
Pour l'envoi de vos articles et commentaires : admin@st-medard.qc.ca
Avis : Pour faciliter et obtenir un ensemble cohérent, nous prenons la liberté d'apporter les corrections nécessaires aux articles qui nous seront remis.
Nous ne publions que des articles d'intérêt citoyen.

Votre conseil municipal

Linda Gagnon, Mairesse
Christian Bordeleau, Conseiller #1
Raphaelle Ouellet, Conseillère #3
Gilles Dubé, Conseiller #4
Keven Ouellet, Conseiller #5
Rodolphe Thériault, Conseiller #6

Votre équipe municipal

Jeanne Lapalme,Directrice générale/ greffière-trésorière
Sébastien Marquis, Contremaître
Rémi Sirois, Chauffeur / Déneigeur
Valérie Brillant-Blais, Inspectrice municipale
Ariane Gagnon, Conseillère en développement social

Municipalité de Saint-Médard

Votre bulletin d'information
JANVIER 2025

Prochaine séance : le 6 décembre à 19 h

Table des matières

2 Vos règlements municipaux
3 Mot de la mairesse
4 Message de la direction
5 Votre nouvelle boîte aux lettres
6 Vos activités
7 Vos informations
8 Vos activités communautaires
9 Votre municipalité
10 Votre collecte sélective
11 Questions d'urbanisme
12 Coordonnées utiles



ARTICLE 18 **Neige / glace**

Conformément à l'article (415 Loi sur les cités et villes) 631 et suivant du Code municipal, constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou de déposer sur les rues ou dans les cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé.

ARTICLE 29 **Amendes**

Quiconque contrevient à l'une quelconque des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 50$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 100$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimum de 100$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 200$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale. L'amende maximale qui peut être imposée est de 100$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 500$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; pour une récidive, l'amende maximale est de 500$ si le contrevenant est une personne physique et de 1000$ si le contrevenant est une personne morale.

Info séances

Afin de faciliter la tenue des séances de conseils, veuillez nous adresser vos questions et nous ferons tout en notre pouvoir pour intégrer vos correspondances dans l'ordre du jour des prochaines séances.

Par courriel : secretaire@st-medard.qc.ca
ou par la poste : Municipalité de Saint-Médard, 51-A, rue Principale, Saint-Médard, QC, G0L 3V0



Pour déposer une demande de permis

Ai-je besoin d'un permis?
Pour déterminer si vous avez besoin d'un permis, il faut regarder le projet dans son ensemble, sur plusieurs années. En théorie, les travaux d'entretien dont le cout ne dépasse pas 1000$ ne nécessitent pas de permis. Par contre, si le projet est de changer un mur de revêtement extérieur par année, le cout global dépassera 1000$ et il sera préférable d'avoir un permis. Le permis de rénovation est bon pour 1 an et il est renouvelable. Donc, si le projet final est de remplacer le revêtement de la maison, mais que vous allez changer un mur par an sur 4 ans, vous n'avez qu'à le spécifier lors de la demande.
De plus, remplacer quelques planches de la galerie sans toucher la structure, remplacer le thermos d'une seule fenêtre, sabler le plancher ou changer un robinet sont le genre de travaux en bas de 1000$ qui ne nécessitent pas de permis.

Valérie Brillant-Blais
Inspectrice régionale en bâtiments et en environnement
MRC des Basques

ATTENTION

PAS DE DÉPÔT DE PNEUS USAGÉS, AUTRES ENCOMBRANTS OU FERRAILLE AU GARAGE MUNICIPAL SVP!!!



Surveillance par caméras

Veuillez apporter vos encombrants à L'Écocentre

Votre collecte sélective



Mot de la mairesse



Une nouvelle année qui commence dans la paix et la joie! Meilleurs vœux pour cette nouvelle année merveilleuse, en espérant que vous ayez eu un heureux temps des fêtes.

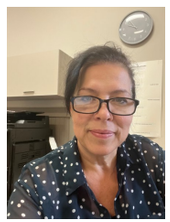
Au fil des mois, j'ai beaucoup appris en travaillant avec mes collègues à la municipalité. Toutes mes félicitations pour cette année 2024 remplie de rebondissement et d'apprentissage. Je vous souhaite une bonne année remplie de surprise, d'amour, de joie et surtout de santé et mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Je suis reconnaissante pour le travail accompli et j'entrevois l'avenir de la municipalité empreint de projet et de participation citoyenne.

Je voulais aussi vous annoncer que suite au départ de madame Sophie Sirois, je vous annonce la nomination de madame Jeanne Lapalme au poste de Directrice générale/greffière-trésorière. Nous vous souhaitons la bienvenue dans ce poste et nous sommes ravis et enthousiastes, car vos compétences remarquables seront un atout pour notre municipalité. Préparez-vous à une expérience formidable!

Linda Gagnon
Mairesse de la
municipalité de Saint-Médard

L'équipe des employés municipaux



Jeanne Lapalme
Directrice générale/
Greffière-trésorière
Direction, gestion des comptes de taxes, facturation et autres.

Poste vacant
Secrétaire/réceptionniste
Employée présente le lundi, mercredi et le jeudi à la réception de la municipalité.



Sébastien Marquis
Contre-maître municipal
Employé disponible du lundi , au vendredi. Résident de la municipalité depuis 2020.

Rémi Sirois
Chauffeur / Déneigeur
Conducteur de machinerie de déneigement

Message de la direction

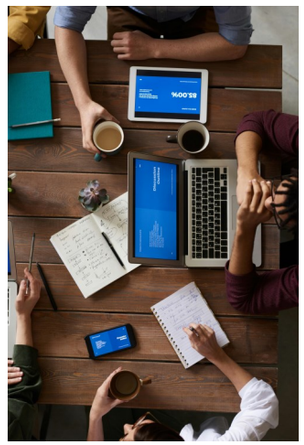


Bonjour, chers citoyens, chères citoyennes,

Une nouvelle année commence et l'année 2025 sera une année d'élection et de mise à jour économique. Étant la nouvelle responsable de la direction générale, je serai votre intermédiaire entre le conseil et vous, population de Saint-Médard.
Mon seul souhait est de vous fournir un travail juste, équitable et basé sur une bonne compréhension des champs de compétences de chacun.

Bonne lecture à tous !

	ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.2024-243 SUR LA MODIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL
061-2024	**ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE**
062-2024	**LANGUE OFFICIELLE**
063-2024	**FIN DE L'ENTENTE DU SERVICE INCENDIE AVEC SAINT-CLÉMENT**
064-2024	**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**
065-2024	**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**
066-2024	**EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE /DIRECTRICE GÉNÉRALE**



LA RÉDUCTION DES CONSEILS MUNICIPAUX

En 2025, les municipalités de moins de 2000 habitants auront la possibilité de réduire leur conseil municipal de 6 à 4 conseillers. La Fédération québécoise des municipalités approuve cette disposition de la loi 57 adoptée en juin par le gouvernement du Québec. Le président de la Fédération québécoise des municipalités, Jacques Demers, précise que ce ne sont que les petites communautés qui sont visées par cette loi. Les citoyens souhaitant investir de leur temps pour aider la communauté en devenant conseiller municipal sont devenus une rareté dans les dernières années. L'objectif de la loi 57 est de permettre aux municipalités de fonctionner malgré un faible nombre de conseillers municipaux.

COMMUNICATION—SÉCURITÉ CIVILE

- Les moyens de communication en place pour l'envoi d'un communiqué web aux citoyennes et aux citoyens, permettent de rejoindre la majorité des personnes présentes sur notre territoire. Trois moyens sont déjà en place : la page Facebook, le site web et le panneau numérique de la municipalité sont les moyens privilégiés.
- Qu'est-ce que le communiqué web? Il s'agit d'une courte infolettre, envoyé sur nos médias d'information de façon à vous transmettre rapidement des informations importantes concernant la municipalité.

Exemple de communication :

- Avis d'ébullition de l'eau ;
- Séance extraordinaire du conseil municipal ;
- Début de période d'inscription pour une activité ;
- Fermeture de route ou travaux de voirie majeurs ;
- Rappel d'échéance de taxes ;

Vous n'avez qu'à adhérer à notre page Facebook ou visiter le site de la municipalité pour y avoir accès. Vous pouvez aussi communiquer avec la municipalité en téléphonant au 418 963-6276 ou par courriel : secretaire@st-medard.qc.ca

Vos activités communautaires



La fête de Noël du 5 décembre 2024 a été une belle occasion d'échange et de bonheur pour tous les enfants et parents présents. Un cadeau personnalisé a été remis à chacun d'eux!

Merci à tous nos commanditaires (Construction Berthier Ouellet, le club de motoneiges les Rafales, les chevaliers de Colomb), aux donateurs (un merci spécial à monsieur Christian Bordeleau et tous les autres donateurs anonymes), aux précieux bénévoles qui ont participé à la décoration de la salle (le club des 50 ans et plus), aux employés municipaux (Jeanne Lapalme et Sébastien Marquis), madame la mairesse Linda Gagnon, d'avoir offert des prix de présence à tous les enfants et à monsieur Louis-Philippe Sirois d'avoir préparé du délicieux popcorn! Les enfants ont été heureux de faire de la peinture sur le nouveau croque-livre qui se retrouve maintenant dans l'entrée du comptoir alimentaire de Saint -Médard.

Un grand merci à la maison le puits pour les livres qui sont disponibles dans le croque-livre.

Votre nouvelle boîte au lettres

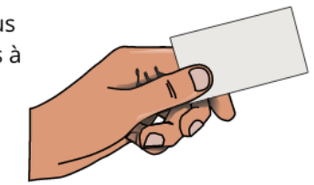
Maintenant, il est possible de laisser vos paiements de taxes ou autres communications dans cette boîte au lettre, située dans l'entrée de la municipalité.



Votre carte d'affaires

Pour seulement 25$ par année, vous pouvez ajouter votre carte d'affaires à notre bulletin municipal.

11 parutions par an



Communiquez avec nous pour plus d'informations
admin@st-medard.qc.ca
418 963-6276





LES RAFALES

Club de motoneiges

61, rue Principales, Saint-Médard, Qc, G0L 3V0
418 963-6220

CARREFOUR 50 + du QUÉBEC

Club des 50 ans et plus de Saint-Médard/Saint-Guy

581 801-4753



CHEVALIER DE COLOMB
11397 - BOISBOUSCACHE CONSEIL
DISTRICT 101 | RÉGION 13 - BAS-SAINT-LAURENT—MATAPÉDIA
29 GAUVIN OUEST
SAINT-JEAN-DE-DIEU QC
G0L 3M0
418-963-2866

